

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École Clair-Soleil**

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil d'établissement de l'École Clair-Soleil, tenue le 10 décembre 2024 à 19 h, à la bibliothèque de l'École de l'Envol, située au 1101, route des Rivières à Lévis.

Étaient présents :

Johanne Bouffard, représentante du personnel du service de garde;
Mélanie Frève, enseignante;
Michelle Gagnon-Poliquin, vice-présidente;
Lucie Grould, parent;
Nathalie Lacasse, enseignante-ortho;
Isabelle Landry, enseignante;
Manon Létourneau, présidente et représentante au comité de parents;
Louis-Charles René, secrétaire;
Joël Savoie, substitut au comité de parents;
Marie-Claude Tousignant, représentante du personnel de soutien.

Était absente :

Alex Hamel, substitut-parent au CE.

Participait également :

Nancy Roy, directrice.

Étaient observateurs :

Justine Audy;
Laura Bilodeau;
Marie-Ève Boucher;
Marie-Christine Cantin;
Josianne Carrier;
Amélie Dufour;
Hugo Filion;
Amélie L'Arrivée-Lavoie;
Esther Morin;
Ève Trépanier.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. PRÉLIMINAIRES :
 - 1.1 Ouverture de la rencontre;
 - 1.2 Présences et vérification du quorum;
 - 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024;
 - 1.5 Suivis au procès-verbal;
 - 1.6 Parole au public;
2. CONSULTATIONS-DÉCISIONS :
 - 2.1 Approbation des règles de régie interne du CE;
 - 2.2 Approbation des journées pédagogiques au service de garde (janvier à juin);
 - 2.3 Approbation d'activités éducatives pour les élèves selon les degrés;
 - 2.4 Adoption du suivi financier 2024-2025;
3. CORRESPONDANCE
4. INFORMATIONS :
 - 4.1 Services aux élèves (relocalisation);
 - 4.2 Modulaires 2025-2026 et nouvelle école;
 - 4.3 Semaine de relâche 2025;
5. RAPPORTS :
 - 5.1 Rapport du représentant au Comité de parents;
 - 5.2 Rapport du représentant des enseignants;
 - 5.3 Rapport du représentant du service de garde;
 - 5.4 Rapport du représentant du personnel de soutien;
 - 5.5 Rapport de la direction;
6. AUTRES POINTS :
 - 6.1 _____;
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre

Madame Manon Létourneau, présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 01.

Dépôt fait par voie électronique de la liste de coordonnées des membres du CE, en date du 10 décembre. Elle a été modifiée depuis octobre avec l'ajout des postes des officiers du conseil. N'a pas été discuté en assemblée.

1.2 Présences et vérification du quorum

Madame Manon Létourneau, présidente, vérifie les présences et confirme que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-24-25-14

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Michelle Gagnon-Poliquin et appuyée par madame Lucie Grould, comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

CE-24-25-15

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Madame Marie-Claude Tousignant, appuyée par monsieur Joël Savoie, propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Suivis au procès-verbal

Madame Nancy Roy, directrice, mentionne les points suivants en suivi au procès-verbal du 28 octobre 2024 :

1. Concernant le nombre de casiers disponibles dans les modulaires de l'École Clair-Soleil : il y a maintenant suffisamment de casiers disponibles pour le nombre d'élèves à la suite du départ de quelques enfants pour le reste de l'année scolaire.
2. Concernant le regroupement des élèves de Clair-Soleil pour les journées pédagogiques : la complexité de l'organisation visant à rassembler tous les élèves pour une journée pédagogique commune a mené à l'abandon du projet. Les points d'accueil se situaient principalement au niveau de la disponibilité d'un lieu ayant la capacité d'accueil suffisante, ainsi qu'au niveau de la coordination administrative des différents milieux qui accueillent actuellement nos élèves.

Il ne sera pas possible non plus de mettre en place un lieu commun où déposer les élèves de Clair-Soleil pour les journées pédagogiques afin d'éviter aux parents de plusieurs enfants de devoir voyager vers plus d'une école. Les coûts importants du transport scolaire et le manque de personnel chez les transporteurs sont les principaux obstacles à cette mesure.

3. Concernant le regroupement des élèves de 2^e année pour les journées pédagogiques : il a été évalué que cela allait créer davantage de problèmes et d'insatisfactions que de satisfactions. Par exemple ont été cités des problèmes administratifs entre les différents services de garde,

des problèmes de transport et certains cas où des fratries qui sont réunies à l'École de la Ruche auraient été séparées à la suite de cette décision.

4. Concernant la souplesse demandée dans le transport scolaire pour le nombre d'avertissements : il ne sera pas possible d'accorder davantage d'indulgence par rapport au cas d'indiscipline, puisqu'il est question de sécurité dans les transports. Certains ajustements ont néanmoins été faits au niveau des types d'interventions faits dans les autobus et par rapport aux chauffeurs.

Si un parent entend parler de problème dans les transports, il est important d'appeler au Service du transport scolaire pour faire les signalements.

1.6 Parole au public

1. Est-ce que les procès-verbaux de la dernière rencontre, de la séance actuelle et des prochaines seront disponibles en ligne sur le site de l'école?

Madame Roy mentionne qu'ils seront disponibles très prochainement à la suite des mises à jour du site.

2. Pourquoi admettre de nouveaux élèves à l'École Clair-Soleil considérant la situation exceptionnelle de l'école?

Madame Roy mentionne que lorsque des enfants arrivent sur le territoire de l'École Clair-Soleil, ils sont ajoutés à la classe du niveau auquel ils appartiennent dans l'école où la classe est relocalisée. Au préscolaire, les élèves qui arriveront sur le territoire de notre école seront dirigés vers les autres écoles du secteur, puisque nous sommes à la capacité maximale. Si les écoles environnantes sont aussi au maximum de leur capacité, il est quand même possible que l'on accueille de nouveaux élèves au courant de l'année scolaire en cours.

3. A-t-on deux adultes en classe en tout temps au préscolaire? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de régler cette situation en priorité, afin d'éviter des situations dérangeantes et problématiques ou un adulte se retrouverait seul avec trop d'enfants.

Madame Roy mentionne qu'il y a un moment au retour du dîner, de 12 h 40 à 13h 15, où il manque un adulte dans un groupe. Considérant la proximité des classes, la dynamique de l'équipe, la courte période où la situation se produit et l'écart faible entre le ratio enfants/adultes, il n'est pas prévu de corriger cette situation prochainement.

4. Est-ce que le boisé est de nouveau accessible?

Madame Roy mentionne que puisque le terrain ne nous appartient pas, il y a (il y a toujours eu) des enjeux de responsabilité de l'école si un enfant se blessait sur ce terrain. Au moment où l'école a été fermée, il y a eu beaucoup d'attention portée sur l'environnement physique. L'école a eu de nombreuses communications externes par rapport à la qualité des espaces, des modules de jeux et à la sécurité des lieux. Le boisé n'étant pas un terrain du CSSDN, il a été décidé de ne plus donner accès au boisé jusqu'à une éventuelle entente avec le propriétaire quant à son utilisation.

5. Va-t-il y avoir des plateaux d'éducation physique dans l'école temporaire construite pour septembre prochain?

Madame Roy mentionne que deux plateaux pour l'éducation physique sont prévus. Il est aussi prévu qu'il y ait un local de musique. Toutefois, le ministère ne prévoit pas d'espace dédié à l'anglais dans sa planification. Les livres de la bibliothèque vont suivre, mais on ne connaît pas encore de quelle manière l'espace bibliothèque sera aménagé.

Le projet prévoit pour l'instant un complexe de modulaires sur deux étages à proximité du terrain de baseball, une cour clôturée, un débarcadère d'autobus et du stationnement.

6. Est-ce que le gymnase de l'École Clair-Soleil sera finalement accessible pour les enfants du préscolaire ?

Madame Roy mentionne que le gymnase ne sera pas réouvert pour la présente année scolaire. Comme le gymnase est mitoyen au reste de l'école, il doit lui aussi être interdit d'accès. Ce constat fait suite au rapport d'ingénieur déposé plus tôt cet automne.

Madame Roy précise aussi que la rumeur voulant que les enfants du préscolaire soient relocalisés durant l'année scolaire en cours est infondée. Il n'y a aucun plan de relocalisation des classes du préscolaire avant septembre prochain.

7. Est-ce qu'il y a un projet de redécouper les secteurs associés aux écoles pour la prochaine année scolaire?

Madame Roy mentionne que non.

8. Est-ce que les élèves du préscolaire pourraient aller au Complexe aquatique multifonctionnel (CAM) pour faire des activités d'éducation physique à l'intérieur?

Madame Roy mentionne que non puisqu'il n'y a pas de disponibilités. Au préscolaire, les périodes d'éducation physique sont de 30 minutes par

cycle de 10 jours. Il n'y a donc pas assez de temps pour des déplacements vers des lieux plus éloignés.

9. Est-ce que les enfants, par exemple ceux relocalisés à l'École du Grand-Voilier, sont parfois contraints de participer à des activités exclusives visant à les maintenir dans un groupe fermé identifié à l'École Clair-Soleil?

Madame Marie-Claude Tousignant mentionne que non. Il n'y a pas d'organisation visant à les isoler ensemble. La situation contraire prévaudrait. Madame Isabelle Landry précise qu'il y a peut-être l'effet que les enfants ne restent plus en grande quantité le soir, en raison du transport scolaire. Ils vivent donc moins ce moment de mélange au quotidien. Il ne reste que leur période de dîner où ils sont en groupe-classe.

10. Manque-t-il de support en service adapté dans les classes de préscolaire? Dans l'affirmative, il faudrait s'assurer que le support est là pour les élèves ayant le plus de problèmes.

Madame Roy mentionne qu'elle prend note de ce questionnaire et qu'elle y donnera suite.

11. Est-ce que le CSSDN peut prendre davantage soin des enseignants et du personnel de l'École Clair-Soleil? Elles ont pris soin de bien protéger nos enfants, mais il faut que le personnel aussi soit protégé par le CSSDN. Il faut valoriser et récompenser leur travail, particulièrement par rapport à la situation difficile et extraordinaire qui a été vécue. Ce serait une erreur de considérer que toute l'énergie qui a été dépensée dans la gestion de cette situation faisait partie de la tâche normale des enseignantes.

Madame Roy mentionne qu'elle prend note du questionnaire et qu'elle effectuera un suivi auprès des responsables concernés.

2.0 CONSULTATIONS-DÉCISIONS

2.1 Approbation des règles de régie interne du CE

Madame Nancy Roy, directrice, rappelle le dépôt des règles de régie interne du CE effectué lors de la dernière séance, et qu'il faut les approuver ce soir.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- *Article 2.6 Élection à la présidence* : il faut corriger la numérotation des sous-points.
- 2.6.5 : il y a une lettre manquante au mot « *Membre* » dans le deuxième élément.
- 3.5 *Lieu des rencontres* : il faut changer le lieu pour la bibliothèque de l'École de l'Envol.

- 4.3 *Contenu de l'avis* : il serait pertinent d'ajouter un sous-point sur la manière de convoquer les parents au CE.

CE-24-25-16

Il EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Landry;

Il EST APPUYÉ PAR madame Mélanie Frève;

Que le conseil d'établissement approuve les règles de régie interne pour le Conseil d'établissement de l'École Clair-Soleil, telles que modifiées.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Approbation des journées pédagogiques au service de garde (janvier à juin)

Madame Manon Létourneau, présidente, demande un suivi par rapport à la participation de la journée pédagogique au Mille-pattes, dont le prix était approximativement de 39 \$. Madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, mentionne que la participation a été normale et bonne.

Madame Johanne Bouffard dépose, comme demandé lors de la dernière séance, les activités pour les journées pédagogiques au service de garde pour la période de janvier à juin 2025 et mentionne que :

- Le prix de la journée du 24 janvier aux glissades de Tewkesbury est prévu à 48,20 \$. Ce prix est trop élevé selon les membres du CE. Il est demandé d'annuler cette activité et de la remplacer par la sortie aux glissades de Saint-Raymond dont le prix est plus acceptable.
- Les deux journées de la fin d'année en juin sont aussi prévues à plus de 40 \$. Il est demandé par les membres du CE de planifier de nouvelles activités plus abordables. Les journées de juin pourront être approuvées lors d'une prochaine séance.

CE-24-25-17

Il EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Gagnon-Poliquin;

Il EST APPUYÉ PAR madame Lucie Grould;

Que le conseil d'établissement approuve les journées pédagogiques au service de garde pour la période de janvier à mai 2025, telles que modifiées.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Approbation d'activités éducatives pour les élèves selon les degrés

Madame Nancy Roy dépose les activités qui ont besoin d'être approuvées selon les degrés et mentionne que :

- Pour les élèves de 2^e année : ajout de l'activité *Bon dans l'eau* au Centre aquatique multifonctionnel (CAM). Le montant autorisé est dépassé en raison du transport en autobus qui n'aurait pas été nécessaire avant la relocalisation. Ce coût supplémentaire sera donc absorbé par le CSSDN.
- Pour les élèves de 4^e année : sortie le 12 février au Club de Golf Beurivage (fatebike et patin) avec l'École de la Ruche.

CE-24-25-18

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lacasse;

II EST APPUYÉ PAR madame Isabelle Landry;

Que le conseil d'établissement approuve les activités éducatives des élèves par degré scolaire, comme déposées.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption du suivi financier 2024-2025

Madame Nancy Roy, directrice, dépose et présente le suivi financier 2024-2025 pour l'école, ainsi que celui du service de garde (fonds 8). Elle mentionne que :

- Cette année au niveau financier, la situation est particulière. Le suivi financier est approuvé directement par le directeur du service financier du CSSDN. Il en va de même pour le service de garde. La situation financière n'est pas représentative de la situation normale de l'école.
- Le fonds 0 est affecté par le gèle budgétaire du ministère.
- Le fonds 4 est affecté par l'ajout des ressources professionnelles et leurs salaires.
- Point de suivi à traiter lors de la prochaine rencontre du CE : *Aide aux parents* : embauche possible de ressources pour soutenir les parents, par exemple avec des formations.
- *Bouge au cube* : les montants servent à aider les écoles qui nous accueillent en remplaçant du matériel dont l'usure est plus rapide, en raison du nombre plus grand d'enfants qui l'utilise.
- Le fonds 6 va aussi servir à supporter les dépenses des autres écoles.
- Fonds 8 : déficit important au niveau du service de garde. Cela s'explique par la prise de clientèle du ministère qui est effectuée le 30 septembre. Ce moment coïncide avec la relocalisation et, par conséquent, la fréquentation du service de grade avait fortement

diminué par rapport aux prévisions. Davantage d'enfants utilisent maintenant le transport scolaire pour revenir de leur école-accueil. Moins d'enfants inscrits représente moins d'allocations du ministère. Le nombre d'élèves inscrit ne correspond donc plus au nombre d'employés du service. Ce déficit sera absorbé par le CSSDN et ne sera pas reporté à la prochaine année financière.

Madame Johanne Bouffard se questionne par rapport à l'attribution par le ministère de la « classe principale » pour une éducatrice du service de garde. Ce classement est basé sur la fréquentation du service de garde pour refléter l'importance de la tâche de gestion associée.

Madame Roy mentionne que les prévisions de postes devant être faites cette année dans un contexte particulier, elles devraient être basées sur les prévisions des années de fréquentation normale.

CE-24-25-19

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Savoie;

Il EST APPUYÉ PAR madame Marie-Claude Tousignant;

Que le conseil d'établissement adopte le suivi financier 2024-2025 de l'École Clair-Soleil, incluant celui du service de garde au fonds 8, tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 CORRESPONDANCE

Madame Roy, directrice, informe les membres qu'il n'y a pas de correspondance.

4.0 INFORMATION

4.1 Services aux élèves (relocalisation)

Madame Nancy Roy mentionne que :

- Il y a toujours une disponibilité des TES dans les différents milieux. Il manque une ressource à l'École de l'Odyssée, mais les TES de cette école ont pu prêter main-forte lorsqu'il y a eu des besoins et participer à certains plans d'intervention. Le nombre d'heures de TES n'a donc pas diminué, mais il y a un peu moins d'élèves à charge puisque les élèves de 5^e année sont maintenant à l'École de l'Envol.
- Aide à la classe : les heures et les présences ont augmenté significativement.
- Les spécialités : les spécialistes enseignent moins qu'avant en raison des déplacements. Ils font en contrepartie de l'aide à la classe en fonction de leur présence dans un milieu.

- Psychoéducateur : la personne-ressource loge à l'École la Martinière et se déplace au besoin. Le service n'a pas changé.
- Orthopédagogues : même nombre de personnes-ressources, mais avec moins d'étudiants (les 5^e à l'École de l'Envol). Toutefois, la fréquence des rencontres a diminué en raison des déplacements et des disponibilités.

4.2 Modulaires 2025-2026 et nouvelle école

Madame Nancy Roy, directrice, informe les membres du conseil que :

- L'information a été envoyée par le CSSDN aujourd'hui (10 décembre 2024).
- On ne sait pas si le projet d'agrandissement nécessaire pour l'École Clair-Soleil est accordé dans le projet de la nouvelle école.
- Prévion de deux locaux d'activités physiques et un local de musique. Locaux d'enseignants, de professionnels et peut-être un local de service de garde ou multifonctionnel. Il reste à organiser la bibliothèque dans ces espaces. Stationnement et débarcadère d'autobus sont prévus.
- Madame Isabelle Landry mentionne le problème de logistique et de temps du côté des enseignantes pour organiser le déménagement à l'intérieur des journées pédagogiques disponibles. Il ne faudrait pas que la charge de travail retombe principalement sur les enseignantes et le personnel qui doit aussi préparer l'année scolaire.
- Il devra aussi avoir un souci d'offrir un bel accueil aux nouveaux élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois dans le bâtiment temporaire.

4.3 Semaine de relâche 2025

Madame Nancy Roy, directrice, mentionne que nous avons deux options pour cette période :

1. Semaine de relâche sous le format des journées pédagogiques dans les milieux d'accueil;
2. Semaine de relâche dans les modulaires de Clair-Soleil pour tous.

Participation prévue de trois groupes :

Madame Marie-Claude Tousignant mentionne que l'option de regrouper tout le monde est moins contraignante pour le personnel du service de grade par rapport à l'organisation du travail.

Madame Roy mentionne que si la capacité d'accueil des modulaires devait être dépassée au moment des inscriptions, les locaux de l'École de l'Envol seront utilisés.

Les parents s'accordent sur l'idée que le regroupement représente une simplification de la routine des parents pour les cinq jours consécutifs de congé.

Madame Johanne Bouffard présente les activités pour la semaine de relâche. Les cinq jours représentent un coût total de 172,69 \$.

Les membres du CE se questionnent sur le prix et se demandent comment on peut diminuer le coût total. Il est mentionné que le coût de base sans activité pour les cinq jours est déjà à 125 \$ puisque ces journées ne sont pas subventionnées par le ministère. Par conséquent, le coût des activités supplémentaires n'est pas trop élevé.

CE-24-25-20

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Savoie;

Il EST APPUYÉ PAR madame Marie-Claude Tousignant.

Que le conseil d'établissement adopte le format et les activités de la semaine de relâche tels que déposés.

5.0 RAPPORTS

5.1 Rapport du représentant au Comité de parents

Madame Manon Létourneau et monsieur Joël Savoie, représentante et substitut au comité de parents, présentent leur rapport.

Il est mentionné que l'on a discuté des points suivants aux dernières réunions :

- La situation de l'École Clair-Soleil a été présentée en lien avec le dépôt récent du rapport d'ingénieur.
- Suivi par rapport à la situation du personnel dans le CSSDN. Il y a moins de postes à combler que les années passées. Il s'agit d'un élément positif.
- Une présentation des impacts de la loi 25 sur les activités a été faite.
- Consultation des professionnels du privé: Il sera annoncé prochainement qu'il n'est pas autorisé aux professionnels provenant de l'externe de venir évaluer et observer les enfants qu'ils suivent dans les établissements du CSSDN.

- Administrativement, « ça brasse » en lien avec le gèle d'embauche de personnel administratif imposé par le ministère. Toutefois, au niveau des services, tout est sous contrôle et les services aux élèves ne sont pas touchés.
- Au niveau ministériel, les contraintes budgétaires causent des enjeux importants.
- *Fondation Musique en tête* : il existe des budgets pour soutenir certains projets en musique dans les écoles. La fondation cherche toujours des enseignants de musique pour des projets hors de l'école.
- Par rapport à l'anglais intensif en 6^e année : la formule actuelle sera reconduite. Les élèves de 6^e année étant à l'École de l'Envol, cet élément ne relève pas du CE de l'École Clair-Soleil.
- Le CSSDN a reçu l'approbation du ministère pour le réaménagement de 11 projets de cours d'école au courant des trois prochaines années.
- Révision des règles d'admission dans les écoles du CSSDN. Les règles seront revues pour inclure un élément important manquant, soit la présence de la fratrie comme condition d'admission.

5.2 Rapport du représentant des enseignants

Madame Mélanie Frève, enseignante, mentionne que :

- Il y a de la déception par rapport à l'accès au boisé.
- Concernant l'impossibilité d'utiliser le gymnase de l'École Clair-Soleil, il est important de prévoir un espace intérieur à quelques occasions pour travailler et évaluer la motricité globale et fine à l'intérieur.

Madame Isabelle Landry mentionne que les élèves de 4^e année, relocalisés à l'École de la Ruche, continuent la correspondance avec les élèves de l'École de l'Odysée. On multiplie les occasions pour les élèves de se rencontrer.

Les élèves et les enseignants ont reçu très positivement la nouvelle qu'ils seront tous rassemblés dans la nouvelle école en septembre prochain.

5.3 Rapport du représentant du service de garde

Madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, mentionne qu'il n'y a pas de point supplémentaire à traiter.

5.4 Représentant du personnel de soutien

Madame Marie-Claude Tousignant mentionne que fréquenter de nouveaux milieux permet de s'inspirer des lieux et des pratiques afin de ramener de nouvelles idées à l'École Clair-Soleil. Il s'agit d'une occasion à prendre dans les circonstances.

5.5 Rapport de la direction

Madame Nancy Roy mentionne que le personnel de l'École Clair-Soleil a pu se rencontrer dans le cadre d'une soirée festive du temps des fêtes. Ce fut un moment agréable dans une belle ambiance.

6.0 Autres points

Aucun point n'est ajouté.

7.0 Levée de l'Assemblée

CE- 24-25-21

La levée de l'Assemblée est proposée par madame Nathalie Lacasse, appuyée par madame Marie-Claude Tousignant, à 21 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

Manon Létourneau
Présidente

Nancy Roy
Directrice